



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2022-193

PUBLIÉ LE 13 JUILLET 2022

Sommaire

Secrétariat générale pour les affaires régionales de la région Centre-Val de Loire /

| | |
|--|---------|
| R24-2022-07-08-00008 - ARRÊTÉ préfectoral [??] constatant la désignation de nouveaux membres au conseil économique, social et environnemental de la région Centre-Val de Loire (CESER) (9 pages) | Page 3 |
| R24-2022-07-08-00006 - ARRÊTÉ préfectoral [??] portant composition de la commission [??] de concertation de l'enseignement privé [??] (CCEP) (5 pages) | Page 13 |
| R24-2022-07-08-00007 - ARRÊTÉ préfectoral [??] portant composition du Conseil académique de l'Éducation nationale [??] de l'académie d'Orléans-Tours [??] (CAEN) (7 pages) | Page 19 |

Secrétariat générale pour les affaires régionales
de la région Centre-Val de Loire

R24-2022-07-08-00008

ARRÊTÉ préfectoral
constatant la désignation de nouveaux membres
au conseil économique, social et
environnemental de la région Centre-Val de
Loire (CESER)

**LE SECRÉTARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

constatant la désignation de nouveaux membres au conseil économique,
social et environnemental de la région Centre-Val de Loire
(CESER)

LA PRÉFÈTE DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 4134-2, R 4134-1 à R 4134-4 et R 4134-6 ;

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (grenelle 2) ;

VU le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

VU la circulaire du ministère de l'Intérieur n°INTB1724006C du 27 septembre 2017 relative aux modalités de renouvellement des CESER au 1^{er} janvier 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 19.034 du 15 avril 2019 portant composition nominative du Conseil économique, social, et environnemental de la région Centre-Val de Loire ;

VU l'enregistrement de la démission de Monsieur Michel PREVOST ;

VU le courrier du Conservatoire des Espaces Naturels du Centre-Val de Loire désignant son nouveau membre ;

SUR proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Est constatée au sein du Conseil économique, social, et environnemental de la région Centre-Val de Loire la vacance du siège de :

- Monsieur Michel PREVOST (Conservatoire des Espaces Naturels du Centre-Val de Loire)

Et son remplacement par :

- Monsieur Frédéric BRETON (Conservatoire des Espaces Naturels du Centre-Val de Loire)

ARTICLE 2 : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 19.034 du 15 avril 2019 est modifié ainsi qu'il suit :

1^{er} collège : Entreprises et activités professionnelles non salariées

4 membres désignés par la Chambre régionale de commerce et d'industrie du Centre-Val de Loire (CRCI) :

- M. Gérard VINCENT
- Mme Paulette PICARD
- M. Alain JUMEAU
- Mme Sabine FERRAND

2 membres désignés par la Chambre des métiers et de l'artisanat du Centre-Val de Loire (CMA) :

- Mme Marie-Laure CHOLLET
- M. Gérard BOBIER

3 membres désignés par la Chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire (CRA) dont un représentant de l'Union régionale des syndicats de propriétaires forestiers et sylviculteurs :

- Mme Séverine VAN HASSELAAR
- M. Hervé COUPEAU
- M. Dominique ROUZIES (forêt)

8 membres désignés par le Mouvement des entreprises de France Centre-Val de Loire (MEDEF) :

- M. Patrick UGARTE

- Mme Nelly LAINE
- M. Pierre CHEZALVIEL
- Mme Sabine GUILLIEN HEINRICH
- M. Marc DUFOND
- Mme Aline MERIAU
- M. Jean-Claude BROSSIER
- Mme Romy CHRISTIN

1 membre désigné par le Centre des jeunes dirigeants d'entreprise (CJD) :

- M. Pierre Yves HUMBERT

4 membres désignés par la Confédération des petites et moyennes entreprises du Centre-Val de Loire (CPME) dont un membre au titre de l'entrepreneuriat au féminin et un représentant du secteur du bâtiment :

- M. Eric CHEVEE
- Mme Christine CHEZE-DHO (entrepreneuriat au féminin)
- M. Patrice DUCEAU
- Mme Laure VERNEAU (bâtiment)

2 membres désignés par l'Union des entreprises de proximité (U2P) :

- M. Antonio LORENZO
- Mme Géraldine FERTEUX

2 membres désignés par la Chambre nationale des professions libérales (CNPL) :

- Mme Catherine GAZZERI-RIVET
- M. Jean-François RICHARD

1 membre désigné par le l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) :

- M. Jean-Marie GADOIS

2 membres désignés par la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA) et le Centre régional des jeunes agriculteurs (CRJA) :

- M. Nicolas STERLIN
- M. Baptiste MENON

1 membre désigné par la Confédération paysanne - région Centre-Val de Loire :

- M. Jean-Claude MOREAU

1 membre désigné par la Coordination rurale - région Centre-Val de Loire :

- M. Laurent LHEURE

1 membre désigné par la Mutualité française Centre-Val de Loire :

- Mme Rose-Marie MINAYO

2^{ème} collège : Organisations syndicales de salariés représentatives au niveau régional

9 membres désignés par l'Union régionale CFDT :

- M. Gilles LORY
- Mme Rose Marie DUVEAU
- M. Julien REY
- Mme Martine FLACHER
- M. Jean-Paul CARLAT
- Mme Barkaroum REAILI
- M. Jean-Louis RENIER
- Mme Nathalie DUMAIS
- Mme Michèle PERRIN

9 membres désignés par l'Union régionale Centre-Val de Loire de la CGT :

- M. Laurent BENETEAU
- Mme Florie GAETA
- M. Nicolas LEPAIN
- Mme Christine GONCALVES
- M. Nordine SINACER
- Mme Kenza BELLIARD
- M. Bernard VINSOT
- Mme Florence DUMOND
- M. Alain GUILMAIN

6 membres désignés par l'Union régionale FO :

- M. Noël ADAM
- Mme Patricia LAUPIN
- M. Jean-Yves BRUN
- Mme Maria PEREZ
- M. Jean-Paul VINCENT
- Mme Elisabeth BACLE

2 membres désignés par l'Union régionale CFTC :

- M. Thierry LEGRAND

- Mme Cécile ROUILLAC

2 membres désignés par l'Union régionale CFE-CGC :

- M. Yves BAIJOT
- Mme Marie Christine CARATY-QUIQUET

2 membres désignés par l'UNSA Centre-Val de Loire :

- M. Roland BARTHE
- Mme Jessica GOUINEAU

1 membre désigné par la représentation régionale de la FSU :

- M. François BARDOT

1 membre désigné par Sud Solidaires :

- Sièges à pourvoir

3^{ème} collège : Organismes et associations qui participent à la vie collective de la Région

1 membre désigné par l'Université de Tours :

- M. Jean-Paul CARRIERE

1 membre désigné par l'Université d'Orléans :

- M. Pierre ALLORANT

2 membres désignés par accord entre l'INSA Centre-Val de Loire, le BRGM et l'INRA Centre-Val de Loire :

- Mme Catherine BEAUMONT
- M. Nicolas GASCOIN

2 membres désignés par l'Union régionale des associations familiales (URAF) :

- Mme Janine MILON
- M. Hubert JOUOT

2 membres désignés par accord entre les Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) et les organisations régionales d'associations de personnes handicapées :

- M. Marc GERBEAUX
- Mme Aïcha BANIAN (UNAFAM)

1 membre désigné par la Fédération régionale des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE) :

- Mme Martine RICO

1 membre de moins de trente ans désigné par le Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) :

- M. Gwenaël BROUDIC

1 membre désigné par l'Union régionale des fédérations des œuvres laïques (URFOL) :

- Mme Carole BARREAU

1 membre désigné par l'Union régionale pour l'habitat des jeunes (URHAJ) :

- Mme Laure DAVIOT-BEN MUSTAPHA

1 membre désigné par le Comité régional olympique et sportif (CROS) :

- Mme Alicia MAINFERME

1 membre de moins de trente ans désigné par la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE) :

- M. Maxime SENNEPIN

1 membre désigné par l'Union fédérale des consommateurs – Que choisir (UFC-Que choisir) :

- M. Jean-Claude BOURQUIN

1 membre désigné par la représentation régionale de la Fédération nationale des usagers des transports (FNAUT) :

- M. Jean François HOGU

1 membre désigné par accord entre l'Union sociale pour l'habitat (USH) de la région Centre-Val de Loire, la représentation du Comité régional Action logement Centre-Val de Loire (ex CIL) et la représentation régionale de l'Union nationale de la propriété immobilière (UNPI) :

- Mme Nathalie BERTIN (USH)

2 membres désignés par l'Union régionale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales (URIOPSS) dont 1 représentant au titre du collectif d'associations du groupe ALERTE :

- M. Sébastien ROBBIQUE
- Mme Claire BOTTE

1 membre désigné par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) :

- M. Jean-Louis DESNOUES

1 membre désigné par accord entre les délégations régionales des associations caritatives (Banque alimentaire, Secours populaire, Secours catholique, ATD quart monde, Croix rouge...) :

- Mme Monique FANTIN (Banque alimentaire)

1 membre désigné par la représentation régionale de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) :

- Mme Marie-Paule LEGRAS FROMENT

1 membre désigné par le Syndicat des entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC) :

- M. François-Xavier HAUVILLE

1 membre désigné par le Groupement des associations patrimoniales du Centre (G8) :

- Mme Anne-Marie DELLOYE

1 membre désigné par accord entre le Comité régional de tourisme du Centre-Val de Loire et l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT Centre-Val de Loire) :

- Mme Anaïs RUBAUD

2 membres désignés par France nature environnement Centre-Val de Loire :

- Mme Nicole COMBREDT
- M. Samuel SENAVER

1 membre désigné par le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire :

- M. Frédéric BRETON

1 membre désigné par la Fédération régionale des chasseurs :

- M. Jean-Paul MOKTAR

1 membre désigné par l'association régionale des fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques Centre-Val de Loire :

- M. Thierry GAUTHIER

2 personnalités qualifiées dans le domaine de la protection de l'environnement :

- Mme Isabelle PAROT
- M. Régis REGUIGNE

4^{ème} collège : Personnes qualifiées (4 sièges)

- Mme Fatim LABIB
- M. Alain ROBERT
- Mme Brigitte LEMAIRE
- M. Jean-Paul COMBEMOREL

Le reste sans changement.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature.

Il abroge l'arrêté n° 22.025 du 25 février 2022.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 08 juillet 2022
La préfète de région Centre-Val de Loire
Signé : Régine ENGSTRÖM

Arrêté n°22.067 enregistré le 13 juillet 2022

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**
Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le : Tribunal **Administratif**
28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique
Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Secrétariat générale pour les affaires régionales
de la région Centre-Val de Loire

R24-2022-07-08-00006

ARRÊTÉ préfectoral
portant composition de la commission
de concertation de l'enseignement privé
(CCEP)

**SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
portant composition de la commission
de concertation de l'enseignement privé
(CCEP)

LA PRÉFÈTE DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles 451-1 à L 451-2, L 914-1, L 914-2, L 533-1, L 313-3 et L 314-1 ;

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles L 442-11 et R 442-64 relatifs aux commissions de concertation de l'enseignement privé ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, modifiée et complétée par la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 15 septembre 2016 nommant Mme Katia BEGUIN rectrice de l'académie d'Orléans-Tours, chancelière des universités, à compter du 3 octobre 2016 ;

VU l'arrêté n° 21.297 du 21 décembre 2021 portant composition de la commission de concertation de l'enseignement privé ;

SUR proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

L'arrêté préfectoral n° 21.297 du 21 décembre 2021 est modifié ainsi qu'il suit :

Au titre des personnes désignées par l'État :

- Madame Régine ENGSTRÖM, préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;
- Madame Katia BEGUIN, rectrice de l'académie d'Orléans Tours.

Au titre des représentants des services académiques :

a) Titulaires :

- Monsieur Stéphane LE RAY, secrétaire général de l'académie d'Orléans Tours ;
- Madame Sandrine LAIR, inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de Loir-et-Cher ;
- Monsieur Christian MENDIVÉ, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Indre-et-Loire ;
- Madame Nicole PELLEGRIN, déléguée académique à la formation professionnelle initiale et continue.

b) Suppléants :

- Madame Séverine JEGOUZO, secrétaire générale adjointe, directrice académique du budget académique, des moyens et de l'évaluation ;
- Madame Évelyne MÈGE, inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale d'Eure-et-Loir ;
- Monsieur Philippe BALLÉ, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Loiret ;
- Monsieur Dominique DONVAL, doyen des inspecteurs de l'éducation nationale, enseignement technique.

Au titre des représentants des personnalités qualifiées dans les domaines économique, social, éducatif et culturel :

a) Titulaires :

- Monsieur Jean-Claude BOURQUIN, conseil économique, social et environnemental régional ;
- En cours de désignation ;
- En cours de désignation.

b) Suppléants :

- Monsieur Hubert JOUOT, conseil économique, social et environnemental régional ;
- En cours de désignation ;
- En cours de désignation.

Au titre des représentants des conseillers régionaux :

a) Titulaires :

- Madame Cathy MUNSCH-MASSET, vice-présidente du Conseil régional du Centre-Val de Loire ;
- Madame Carole CANETTE, vice-présidente du Conseil régional du Centre-Val de Loire ;
- Madame Karin FISHER, conseillère régionale Centre-Val de Loire.

b) Suppléants :

- Madame Julie FERRON, conseillère régionale Centre-Val de le Loire ;
- Monsieur Mohamed MOULAY, conseiller régional Centre-Val de Loire ;
- Monsieur Arnaud JEAN, conseiller régional Centre-Val de Loire.

Au titre des représentants des conseillers départementaux :

a) Titulaires :

- Monsieur Patrick BARNIER, conseiller départemental du Cher ;
- Madame Anne BRACCO, conseillère départementale de L'Eure-et-Loir ;
- En cours de désignation, conseil départemental du Loiret.

b) Suppléants :

- En cours de désignation, conseil départemental de l'Indre ;
- En cours de désignation, conseil départemental de Loir-et-Cher ;
- En cours de désignation, conseil départemental de l'Indre-et-Loire.

Au titre des représentants des maires :

a) Titulaires :

- Madame Marie-Philippe LUBET, maire de Saint-Denis-en-Val (45) ;
- Monsieur Serge TOUZELET, maire de Ménars (41) ;
- En cours de désignation (28)

b) Suppléants :

- Monsieur Alain JAUBERT, maire de Farge-en-Septaine (18) ;
- Monsieur Hugues FOUCAULT, maire de Bretagne (36) ;
- Madame Brigitte PINEAU, maire de Vouvray (37).

Au titre des représentants des chefs d'établissement :

a) Titulaires :

- Monsieur Eric RAT, école primaire Assomption Saint-Marc Saint-Aignan à Orléans (SNCEEL) ;
- Monsieur Sébastien GOMEZ, groupe scolaire Saint Paul Bourdon Blanc à Orléans (SNCEEL) ;
- Madame Caroline GUICHON, lycée La Providence à Blois (UNETP).

b) Suppléants :

- Madame Catherine POMORSKI, école primaire Notre Dame à Vineuil (SYNADEC) ;
- Monsieur Jean-Jacques SOULA, groupe scolaire Saint François à Gien (SNCEEL) ;
- Monsieur Dominique FASSOT, institution Saint Grégoire à Tours (SYNADIC)

Au titre des représentants des maîtres du privé :

a) Titulaires :

- Madame Fabienne TAROT, représentante FEP CFTD ;

- Madame Martine SCHULE, représentante SPELC ;
- Monsieur Jean-Marie REFEUILLE, représentant SPELC.

b) Suppléants :

- Madame Fabienne RABETTE, représentante FEP CDFT ;
- Monsieur Bruno GOUILLON, représentant SPELC ;
- Madame Nadège DELAUNAY, représentante SPELC.

Au titre des représentants des parents d'élèves :

a) Titulaires

- Madame Nathalie SORET, représentante APPEL ;
- Monsieur François CAPLAN, représentant APEL ;
- Madame Véronique BILBAULT, représentante APEL.

b) Suppléants :

- Monsieur Arnaud DAVID, représentant APEL ;
- Madame Audrey VANELLE, représentante APEL ;
- Monsieur Jean-François LEVINDREY, représentant APEL ;

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature.

Il abroge les arrêtés n° 19.086 du 23 mai 2019 et n° 19.247 du 26 novembre 2019.

ARTICLE 3 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales, la rectrice de l'académie d'Orléans-Tours, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 08 juillet 2022
La préfète de région Centre-Val de Loire
Signé : Régine ENGSTRÖM

Arrêté n°22.068 enregistré le 13 juillet 2022

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**

Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s) ;**

- un **recours contentieux**, en saisissant le : Tribunal **Administratif**

28, rue de la Bretonnerie

45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Secrétariat générale pour les affaires régionales
de la région Centre-Val de Loire

R24-2022-07-08-00007

ARRÊTÉ préfectoral
portant composition du Conseil académique de
l'Éducation nationale
de l'académie d'Orléans-Tours
(CAEN)

**SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
portant composition du Conseil académique de l'Éducation nationale
de l'académie d'Orléans-Tours
(CAEN)

LA PRÉFÈTE DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 234-1 et R. 234-1 à R. 234-10 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

VU l'ensemble des correspondances et propositions relatives au renouvellement du Conseil académique de l'Éducation nationale émises par :

- le président du Conseil régional Centre-Val de Loire ;
- les présidents des Conseils départementaux de la région Centre-Val de Loire ;
- les présidents d'associations des maires de la région Centre-Val de Loire ;
- la rectrice de l'académie d'Orléans-Tours ;
- le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt de la région Centre-Val de Loire ;
- le président du MEDEF Centre-Val de Loire ;
- les secrétaires généraux des unions régionales syndicales.
- le courriel de l'UNEF en date du 09 avril 2022

VU l'arrêté du 21 décembre 2021, nommant M. Yann CHAMAILLARD, Directeur de l'Institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire,

SUR proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales,

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Le deuxième alinéa de l'article 4 de l'arrêté n° 21.267 du 17 novembre 2021 est modifié ainsi :

- *3 représentants des présidents d'université et directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur*

TITULAIRES

Université d'Orléans
M. Éric BLOND

Université de Tours
M. Arnaud GIACOMETI

INSA Centre-Val de Loire
M. Yann CHAMAILLARD

SUPPLEANTS

M. Sébastien RINGUEDE

M. Florent MALRIEU

M. Jérôme FORTINEAU

ARTICLE 2 :

L'article 6 de l'arrêté n° 21.267 du 17 novembre 2021 est modifié ainsi :

- *3 représentants des étudiants*

TITULAIRES

Au titre de l'UNEF
Mme Esther JARDINAUD
M. Mouhammad BENUSSI THIOUNE

Au titre de « Bouge ton CROUS »
En cours de désignation

SUPPLEANTS

Mme Elodie BEDU
M. Jonathan BRUNEAU

En cours de désignation

ARTICLE 3 :

En conséquence, l'arrêté préfectoral n°21.267 du 17 novembre 2021 est modifié ainsi qu'il suit :

ARTICLE 4 : Le Conseil académique de l'Éducation nationale de l'académie d'Orléans-Tours est présidé par :

- *Pour les délibérations relevant de la compétence de l'État*

- La préfète de région, préfète du Loiret, et en cas d'empêchement de la préfète de région, par la rectrice de l'académie ou, lorsque les questions examinées concernent l'enseignement agricole, par le directeur régional de l'agriculture et de la forêt.

- *Pour les délibérations relevant de la compétence de la Région*

- Le président du Conseil régional, ou en cas d'empêchement du président du Conseil régional, par le conseiller régional délégué à cet effet par le président du Conseil régional.

ARTICLE 5 :

Les représentants de la région, des départements et des communes sont les suivants :

- *Pour la région : 8 conseillers régionaux :*

TITULAIRES

Mme Anne BESNIER
M. Mohamed MOULAY
Mme Carole CANETTE
M. Arnaud JEAN
M. Emmanuel LEONARD
M. Florent MONTILLOT
M. Cyril HEMARDINQUER
Mme Sonia PAREUX

SUPPLEANTS

Mme Mathilde FOUCHET
M. Romain MERCIER
Mme Cathy MUNSCH-MASSET
Mme Estelle COCHARD
Mme Jalila GABORET
Mme Delphine GENESTE
Mme Elodie BABIN
M. Matthieu SCHLESINGER

➤ *Pour les départements de la région : 8 conseillers départementaux :*

TITULAIRES

Département du Cher
Mme Anne CASSIER

Mme Delphine PIETU

Département d'Eure-et-Loir
Mme Anne BRACCO

Mme Evelyne LEFEBVRE

Département de l'Indre
Mme Virginie FONTAINE

M. Jean-Yves HUGON

Département de l'Indre et Loire
M. Brice DROINEAU
M. Rémi LEVEAU

M. Patrick MICHAUD
M. Franck GAGNAIRE

Département du Loir-et-Cher
Mme Claire FOUCHER-MAUPETIT

M. Bernard PILLEFER

Département du Loiret
Mme Nadia LABADIE
Mme Florence GALZIN

Mme Corinne MELZASSARD
M. Hugues RAIMBOURG

➤ *Pour les communes : 8 maires ou conseillers municipaux*

TITULAIRES

Département du Cher
M. Alain JAUBERT

M. Philippe AUZON

Département d'Eure-et-Loir
M. Pascal LECLAIR

M. Gérard BESNARD

Département de l'Indre
M. Marc ROUFFY

M. François DAUGERON

Département de l'Indre et Loire
M. Bernard GAULTIER
Mme Isabelle SENECHAL

M. Claude COURGEAU
Mme Claudine LECLERC

Département du Loir-et-Cher
M. Daniel LOMBARDI

M. Bernard ESPUGNA

Département du Loiret
M. Frédéric MURA
M. Stéphane HAMON

Mme Christel BOTELLO
Mme Carole HEBERT

ARTICLE 6 :

Les représentants des personnels titulaires de l'État exerçant leurs fonctions dans les services administratifs et les établissements d'enseignement et de formation du premier et du second degré, ainsi que les établissements publics d'enseignement supérieur, sont les suivants :

➤ *15 représentants des personnels des services administratifs et des établissements scolaires, dont un représentant des personnels enseignants exerçant ses fonctions dans les classes post-baccalauréat des lycées :*

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Au titre de FO

M. Jean-François OLMEDO

M. Jérôme THEBAUT

Au titre de la FSU

M. Emmanuel MERCIER
Mme Sylvie BERGER
M. Bruno CHIROUSE
M. Olivier LELARGE
M. Christian GUERIN
M. Patrick BERNARD
Mme Marie-Christine MERLET

M. Éric BOCZOKOWSKI
Mme Florence KERSULEC
Mme Aline CHEVALIER
Mme Joanna PFEIFFER
Mme Béatrice BARDIN
M. François MURAIL
Mme Marion GUENOT

Au titre du SGEN CFDT

M. Frédéric MITARD

M. Éric VIGUIER

Au titre de SNALC

M. François TESSIER

M. Laurent CHERON

Au titre de l'UNSA

M. Hervé LAILHEUGUE
M. Cyrille PASCALOUX
LALO
M. Michel ANDRE
Mme Marième DIA
Mme Marie-Laure FOUGERE

M. Sylvain AUBIN
Mme Bérengère DELHOMME-
Mme Chantal GARRAUD
M. Yannick CORDONNIER
M. Manuel-Jorge MENDES

➤ *4 représentants des personnels des établissements publics d'enseignement supérieur :*

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Au titre de la FSU

M. Laurent BESSE
M. Olivier DURAND

Mme Elisabeth GAVOILE
Mme Sandra JEAHAN LAROSE

Au titre du SGEN CFDT

M. Thierry LARIGAUDERIE

M. Benoît WOLF

Au titre de SNPTES

En cours de désignation

En cours de désignation

➤ *3 représentants des présidents d'université et directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur*

TITULAIRES

Université d'Orléans

M. Éric BLOND

SUPPLEANTS

M. Sébastien RINGUEDE

Université de Tours

M. Arnaud GIACOMETI

M. Florent MALRIEU

INSA Centre-Val de Loire

M. Yann CHAMAILLARD

M. Jérôme FORTINEAU

➤ *2 représentants des établissements d'enseignement et de formation agricole siégeant au comité régional de l'enseignement agricole :*

M. Frédéric CHASSAGNETTE
M. Richard LE MOIGN

Mme Florence ANDRES
M. Adrien PLOUCHART

ARTICLE 7 :

➤ *7 représentants des associations de parents d'élèves au titre des établissements scolaires relevant du ministère de l'éducation nationale et 1 au titre des établissements scolaires relevant du ministère de l'agriculture*

TITULAIRES

Au titre de la FCPE

M. Christophe PALLIER
Mme Gaëlle HARDY-BOUHARATI
Mme Christine LAFFITTE
(agriculture)
Mme Florence GOMES
Mme Carole TREIL
Mme Alexandra CARNOUGUES
Mme Martine RICO (agriculture)

SUPPLEANTS

M. Kristof COLLIOT
M. Martial GUILLIERE
M. Bruno FLEURANT

Mme Sylvie BRUNET
Mme Stéphanie POURON
M. Cyrille GAUTIER
M. Arnaud TERLAIN

Au titre de la PEEP

En cours de désignation

En cours de désignation

ARTICLE 8 :

- 3 représentants des étudiants

TITULAIRES

Au titre de l'UNEF

Mme Esther JARDINAUD
M. Mouhammad BENUSSI THIOUNE

Au titre de « Bouge ton CROUS »

En cours de désignation

SUPPLEANTS

Mme Elodie BEDU
M. Jonathan BRUNEAU

En cours de désignation

ARTICLE 9 :

- *Le président du Conseil Économique et Social de la région Centre Val de Loire ou son représentant*

Mme Cécile ROUILLAC

ARTICLE 10 :

- 6 représentants des organisations syndicales de salariés

TITULAIRES

Au titre de FO

M. Cyrille ROGER

Au titre de la CGT

M. José-Manuel FELIX

Au titre de la CFDT

M. Guy BAUDRY

Au titre de la CFE CGC

M. Mathieu FAUCHER

Au titre de la CFTC

En cours de désignation

Au titre de l'UNSA

Mme Jessica GOUINEAU

SUPPLEANTS

Mme Nicole MAS

Mme Marie-Paule SAVAJOL

M. Gilles LORY

En cours de désignation

M. Jean-Yves CIRIER

- *6 représentants des organisations syndicales d'employeurs dont un représentant des exploitants agricoles*

TITULAIRES

Pour le MEDEF Centre

Mme Amandine COMBE
M. Jacques LABARRE

SUPPLEANTS

Mme Cécile DA SILVA
Mme Frédérique RUE DAVID

M. Patrick UGARTE

M. Bruno BOUSSEL

Pour l'U2P

M. Thierry VILLARD

Mme Nathalie FOMBONNE

Pour le CPME

Mme Patricia FHIMA

M Jérôme GERMAIN

Représentante des exploitants agricoles

Mme Brigitte BERGERE

ARTICLE 11 :

Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature.
Il abroge l'arrêté n° 21.267 du 17 novembre 2021.

ARTICLE 12 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales, la rectrice de l'académie d'Orléans-Tours, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 08 juillet 2022
La préfète de région Centre-Val de Loire
Signé : Régine ENGSTRÖM

Arrêté n°22.069 enregistré le 13 juillet 2022

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**

Secrétariat général pour les affaires régionales
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;

- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s) ;**

- un **recours contentieux**, en saisissant le : **Tribunal Administratif**

28, rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique

Télérecours accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.